

Sur les traces des produits phytosanitaires...

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

C'est un produit visant à protéger les végétaux des organismes qui leur sont nuisibles (maladies, ravageurs) et à lutter contre les végétaux indésirables. Le produit phytosanitaire fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché définissant ses conditions spécifiques d'utilisation.

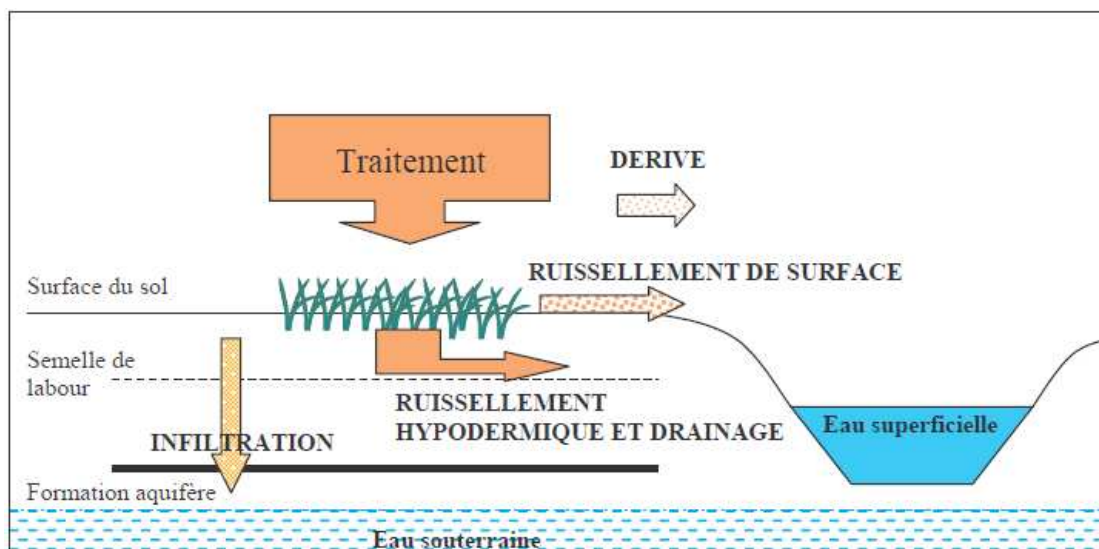
Le saviez-vous ?

Il existe deux types de pollutions dus aux produits phytosanitaires :

- La pollution diffuse : elle provient de l'entraînement vers les eaux superficielles ou souterraines des produits épandus alors qu'ils sont utilisés dans des conditions normales de manipulation.
- La pollution ponctuelle : elle est généralement liée à des erreurs, des négligences ou à des difficultés de manipulations des produits. Cette pollution peut intervenir avant, pendant ou après le traitement. Elle peut également se produire à la gestion des emballages.

Pourquoi les retrouve-t-on dans l'eau et dans l'air ?

Lors d'un traitement chimique, plusieurs voies de contamination sont possibles.



- La pollution de l'eau : en s'infiltrant dans le sol et en ruisselant, l'eau chargée de substances actives gagne les eaux souterraines ou superficielles.
- La pollution dans l'air : des molécules de produits phytosanitaires peuvent être présentes dans l'atmosphère, entraînées par le vent ou volatilisées par les températures élevées lors du traitement voire quelques heures après.
- La perturbation des organismes vivants : les surdosages et l'application à proximité des points d'eau ou sur des sols imperméables, en pente... menacent la faune aquatique. Les produits phytosanitaires peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et perturber les cycles biologiques.



Agir et réagir pour une meilleure protection de l'environnement !

5 règles à respecter lors de l'utilisation d'un produit phytosanitaire :

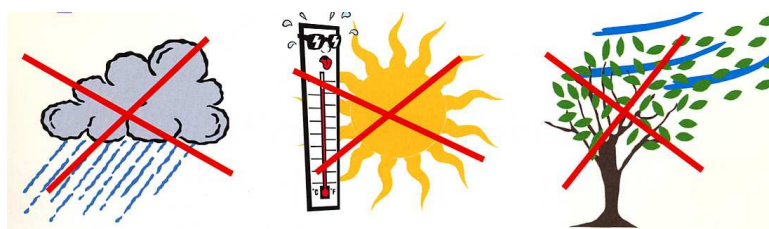
- Respecter la dose homologuée et les conditions d'application. Choisir un produit autorisé sur la culture et la cible. Tout figure sur l'étiquette, lisez là attentivement !



- Protéger les zones sensibles : ne pas utiliser les produits à proximité des cours d'eau, des fossés, des caniveaux, des avaloirs...



- Tenir compte des conditions climatiques pour éviter la dérive, la volatilisation et le ruissellement



- Préparer la bouillie (eau + produit) en surveillant le remplissage du pulvérisateur afin d'éviter des débordements et appliquer les règles de sécurité.
- Eliminer les restes de préparation en les pulvérisant sur les plantes une fois dilués (ne pas verser dans le caniveau car cela arrive directement dans la rivière ni dans l'évier qu'il y ait une station d'épuration ou non ; le traitement des eaux est parfois impossible, dans tous les cas il coûte cher).

Crédit photos : Fredec Midi-

**Et si l'on n'avait pas besoin de traiter !
Posons-nous la question,
des techniques diverses permettent d'éviter
l'emploi de produits phytosanitaires**

Fredec Midi-Pyrénées
Tél. : 05.62.19.22.30
zna@fredec-mp.com
www.fredec-mp.com



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour